



Critère 2.2

Procédé d'évaluation

*Avant de signer le contrat de Formation et de débiter votre formation, une évaluation de vos compétences doit être **obligatoirement** réalisée.*

Permis B/B78/AAC/CS

PUBLIC CONCERNE

Ce procédé est valable pour les élèves intéressés par les formations aux catégories B. L'âge minimum requis est de 15 ans.

PARCOURS DE FORMATION

Cette évaluation, d'une durée d'1 heure est réalisée par un enseignant de la conduite et à la sécurité routière titulaire d'une autorisation à enseigner en cours de validité.

A son issue, d'après le compte-rendu de l'enseignant qui vous sera remis, elle va nous permettre de pouvoir vous proposer le ou les forfaits les plus adaptés à votre situation : nous serons en mesure de vous faire un devis personnalisé chiffré, qu'il vous appartiendra de valider ou non lors de la signature de votre contrat de formation, si vous souhaitez suivre votre formation au sein de notre établissement.

ITEMS EVALUES

Lors de cette évaluation nous allons tester

- Vos prérequis en matière de connaissances automobile.
- Vos expériences de conduite automobile
- Vos attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Vos habilités
- Votre compréhension et votre mémoire
- Votre perception
- Votre émotivité
- Vos motivations

Nos évaluations ont une durée :

- ✓ De 45 minutes durant lesquelles le candidat répond à un questionnaire puis passe à la pratique en Voiture ou sur Simulateur.
- ✓ De 15 à 25 minutes en ligne sous forme d'un questionnaire uniquement. Cette évaluation est faite à l'agence en présentielle.

Lors de cette évaluation seront contrôlées les compétences suivantes (renseignements d'ordre général, expérience de la conduite, connaissance du véhicule, motivations, les habilités concernant la manipulation des commandes, la compréhension et l'émotivité concernant les tâches de conduite ainsi que la perception de l'environnement).

L'évaluation sur la manipulation des commandes sera basée sur les départs et arrêts, sur la manipulation du volant, les passages de rapport de vitesse, sur le placement du regard.

L'évaluation sur la connaissance de véhicule sera basée sur un questionnaire concernant les dispositifs de direction, de boîte de vitesse, de l'embrayage et du système de freinage.

Suite à l'évaluation un volume d'heures prévisionnelles sera proposé à l'élève et ce volume d'heure sera stipulé sur le contrat de formation.

Notre procédé d'évaluation peut vous être mis à disposition sur demande et bénéficie d'un affichage dans nos locaux.

SARL AUTO-ECOLE ACTION ++ Siret 839 022 506 RCS Fort de France - Agrément préfectoral : E 19 972 000 0

+ ☎ : 0976 617 281 / 0696 057 011 - Courriel : auto-ecole-action@orange.fr

54 Bd Général de GAULLE 97200 Fort de France

☎ : 0976 617 281 / 0696 057 011 - Courriel : auto-ecole-action@orange.fr